



# Navigateur autochtone

- données des peuples autochtones

## Introduction au Navigateur autochtone

Le Navigateur autochtone fournit **un cadre et une série d'outils** pour les peuples autochtones, afin qu'ils puissent faire le suivi systématique du niveau de reconnaissance et de mise en œuvre de leurs droits. Il propose également un portail de données compilant des données de suivi, qu'il rend facilement accessibles.

Le Navigateur autochtone fait le suivi de la mise en œuvre de :

- la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** ;
- les **principales conventions relatives aux droits humains** et en particulier, leurs dispositions qui ont trait aux peuples autochtones ;
- les aspects essentiels des **Objectifs de développement durable** ;
- les résultats de la **Conférence mondiale sur les peuples autochtones**.

**La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)** a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007, et couvre l'ensemble des droits des peuples autochtones, y compris les droits aux terres, territoires et ressources; l'autodétermination; la participation aux affaires publiques; la santé; l'éducation; le développement économique et social général; l'accès à la justice et au droit coutumier, entre autres.

## Pourquoi faire un suivi ?

**Documenter la situation des peuples autochtones en matière de droits humains et de développement constitue une première étape du dialogue avec les porteurs d'obligations et les autres parties prenantes externes.** Les outils du Navigateur autochtone facilitent la génération systématique de données de qualité sur la situation des peuples autochtones en matière de droits humains et de développement, qui peuvent être utilisées à cette fin.



Étant donné que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ne prévoit pas de mécanisme institutionnalisé de collecte de données ou de suivi, souvent les violations des droits des peuples autochtones ne sont pas signalées ou adressées. Le Navigateur autochtone a été développé comme réponse au besoin de données de qualité qui peuvent être utilisées dans les processus de suivi des droits humains et du développement durable existants aux niveaux local, national et international.

Sur la base d'une analyse systématique des dispositions de l'UNDRIP, le Navigateur autochtone propose une série de questions qui visent à permettre le suivi de leur mise en œuvre. En répondant à ces questions, les communautés et organisations autochtones peuvent générer des données sur leur situation en matière de droits humains et de développement. Ces données peuvent être utilisées à différentes fins. Les données du Navigateur autochtone peuvent être utilisées à des fins de plaidoyer, pour la planification et la programmation des activités de développement et la fourniture de services sociaux, pour l'élaboration de stratégies et de politiques, et pour l'analyse comparative des situations dans différents pays, communautés et au fil du temps.

Les expériences menées pendant les essais pilotes des outils du Navigateur autochtone ont montré que **l'application des outils du Navigateur autochtone a elle-même un effet d'autonomisation pour leurs utilisateurs.** Ceci pour la génération des données sur la reconnaissance, et pour la protection et la réalisation des droits consacrés dans l'UNDRIP. Les communautés autochtones qui ont utilisé les outils pour la génération des données sur leur situation sont non seulement mieux équipées pour dialoguer avec les porteurs de devoirs et les parties prenantes externes concernant la promotion de leurs droits, mais elles ont aussi développé un niveau de connaissance de leurs droits beaucoup plus élevé - à travers le processus de génération de données.

*En attestant leur situation et en en rendant compte, les peuples autochtones peuvent améliorer leur accès à la justice et au développement – et consolider leur capacité à engager les états à assumer leurs obligations.*

*Les essais d'utilisation des outils du Navigateur montrent que le suivi par les communautés constitue un moyen efficace et intéressant de sensibiliser les communautés à leurs droits.*

## Un cadre solide

Le Navigateur autochtone est fondé sur une **analyse systématique de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)**, et propose donc une approche complète pour *comprendre* ses dispositions, ainsi que pour *faire le suivi* de leur mise en œuvre. Une comparaison méticuleuse de l'UNDRIP et des autres instruments des droits humains est également intégrée dans le cadre du Navigateur, afin de montrer dans quelle mesure les dispositions de l'UNDRIP sont le reflet de droits consacrés dans d'autres instruments des droits humains. Les données générées par le Navigateur autochtone sont donc directement **pertinentes pour effectuer le suivi de l'ensemble des instruments des droits humains généralement applicables** aux peuples autochtones (voir module de formation 3 : Suivi de l'UNDRIP).

### Recommandé par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones

Lors de sa 16<sup>e</sup> session en avril et mai 2017, l'Instance permanente a adopté une recommandation encourageant les gouvernements, les institutions des Nations Unies, les peuples autochtones et les organisations de la société civile à utiliser le cadre et les outils du Navigateur autochtone afin de consolider le suivi par les communautés des engagements mondiaux pris dans le cadre de la Déclaration, de la Conférence mondiale et des Objectifs de développement durable. (E/C.19/2017/L.6)

Afin de rendre le Navigateur encore plus **pertinent pour différentes utilisations**, le cadre de suivi a pris en compte le fait que certaines dispositions de l'UNDRIP sont hautement pertinentes pour une mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) fondée sur les droits. Les données du Navigateur autochtone peuvent donc alimenter le suivi, la planification et la programmation des ODD (Voir module de formation 5 : ODD et droits humains, et 6 : Suivi des ODD).

De même, le cadre de suivi tient compte les recommandations de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (WCIP) de 2014 et des engagements pris par les États dans ce contexte pour intensifier les efforts de mise en œuvre de l'UNDRIP. Les données du Navigateur autochtone sont donc également pertinentes pour déterminer si les États mettent en œuvre leurs engagements pris à la WCIP (voir module de formation 4 : Suivi de la WCIP).

Le cadre et les outils du Navigateur autochtone ont été élaborés en vue de donner aux communautés et organisations autochtones des outils accessibles pour faire le suivi de leurs droits. Ces outils qui ont été conçus sur la base d'une analyse robuste qui a évolué au fil des consultations et des retours d'information des communautés. Cependant, les outils sont également pertinents pour les ONG, les institutions et les spécialistes des droits humains, les acteurs du développement et les autres parties qui doivent fonder leur travail sur les dispositions de l'UNDRIP. Sans devoir utiliser toutes les questions pour la collecte de données, ils peuvent, par exemple, utiliser la série d'indicateurs pour faire le suivi de leurs interventions, pour examiner les liens entre l'UNDRIP et les autres instruments des droits humains, ou pour élaborer des programmes ciblés pour réaliser les ODD sur la base de l'UNDRIP.

### TESTÉS PAR LES COMMUNAUTÉS

Les outils du Navigateur autochtone ont été testés par des communautés autochtones du Cameroun, du Kenya, du Népal, du Pérou, du Suriname et de la Thaïlande. Les expériences et les enseignements tirés ont

Le Navigateur autochtone peut servir à plusieurs fins, par exemple, à :

- **sensibiliser** les communautés autochtones à leurs droits et contribuer à leur autonomisation et à leur capacité à revendiquer leurs droits ;

- **guider et orienter** les stratégies de gouvernance et de développement **déterminées librement par les peuples autochtones** ;
- **permettre aux états d’assumer leurs obligations** en signalant leur respect ou leur non-respect de leurs obligations en matière de droits humains qui concernent les peuples autochtones ;
- **fournir** aux institutions et mécanismes des Nations Unies chargés des droits des peuples autochtones (Rapporteur spécial des Nations Unies, MEDPA, UNPFII) **des données sur** la situation des peuples autochtones en matière de droits humains et de développement;
- **montrer** si les États respectent les engagements qu'ils ont pris lors de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (WCIP) ;
- **guider et orienter les politiques et programmes de développement**, y compris ceux qui sont élaborés en vue de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD).

Afin de rendre le cadre et les outils accessibles à tous, des modules de formation et des guides d’orientation détaillés sur l’utilisation des questions de suivi sont disponibles sur le site web.